

le radier, sur ce point, serait donc à la cote 280. La plaine entre la route nationale n° 6 et le Bidon, porte la cote 282, comme la plaine de Crécy.

Le canal traverse la route nationale n° 6, il a été trouvé entre le village de Champagne et la limite ouest de la commune de Saint-Didier, propriété de M. Serviant, section E, lieu dit Gorges, n° 462 du cadastre ; puis il pénètre sur le territoire de la commune d'Ecully, et arrive un peu au-dessus du hameau de la Sauvegarde, où il a été mis à jour, propriété de M. Coron, lieu dit Tarte, section C, parcelles n°s 412 à 415 du cadastre, altitude un peu supérieure à 270.

Le chemin des Roches à Dardilly, à l'intersection de la route ou chemin de grande communication n° 13, est à la cote 253 ; cette route est tracée, à l'est du ruisseau de Chalins, à travers l'emplacement d'une ancienne cité romaine ; les maisons sises au sud, comme au nord de la route n° 13, à la Sauvegarde, sont édifiées sur l'emplacement de la cité antique, le sol des jardins et des vergers est jonché de débris de céramique romaine, tuiles, poteries, etc., etc.

L'aqueduc se terminait-il à la cité de la Sauvegarde ? Comme canal maçonné, c'est possible, mais comme service hydraulique, non !

Un tuyau en poterie du diamètre intérieur de 0^m,132 et de 0^m,057 de diamètre extérieur se détachait de l'aqueduc, à la Sauvegarde, puis se dirigeait à travers le plateau des Roches jusque vers les parcelles n°s de 217 à 219 et de 223 à 225 de la section D du plan cadastral d'Ecully, propriétés Descours et Lacène (4).

(4) L'été, on suit facilement le tracé de la tranchée à travers le plateau